

Motion

déposée par les enseignants du lycée
et les associations de parents d'élèves
(AAPEI et FCPE)

Les équipes enseignantes du lycée Emilie-du-Châtelet considèrent que l'attribution de 933 heures au titre de la DHG ne permet pas de couvrir correctement les besoins de l'établissement. Cette enveloppe oblige notamment à créer des classes sans dédoublement et à raréfier les possibilités de dédoublement, afin de pouvoir donner à chaque élève le nombre d'heures de cours attendu par discipline. Elle est aussi à l'origine de l'allègement des heures professeurs dans le dispositif des TPE, obligeant à puiser dans les moyens propres de l'établissement.

D'autre part, les équipes enseignantes du lycée Emilie-du-Châtelet continuent de soutenir que la réforme de la formation des professeurs est inadaptée. Conformément à leur conviction, elles ont refusé le statut de tuteur. Mais à la rentrée 2010, une forte pression a été exercée sur les enseignants titulaires, afin qu'ils suivent un professeur stagiaire, parfois loin de leur lieu d'exercice. Or l'an prochain, les équipes vont s'étoffer, avec la création de onze postes supplémentaires. L'établissement, qui a jusqu'ici fonctionné avec de nombreux BMP, attend désormais de stabiliser les équipes pédagogiques. C'est pourquoi il serait souhaitable que les postes nouvellement créés ne soient pas tous pourvus en professeurs stagiaires, notamment dans les disciplines où les équipes sont peu nombreuses (Sciences de la Vie et de la Terre, Physique-Chimie, Espagnol).

Nous espérons être entendus sur ces points, qui nous semblent être importants, dans l'intérêt des élèves.

